



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2015
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-sixième session

Genève, 5-9 octobre 2015

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

**Budgets-programmes, gestion, contrôle financier
et administratif**

Audit interne des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'audit interne des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a réalisé pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le rapport est présenté en application de la décision du Comité exécutif d'examiner les rapports relatifs au programme, à l'administration, au contrôle et à l'évaluation au cours de sa session plénière annuelle [A/AC.96/1003, par. 25 l) f) vi)].



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Aperçu des résultats	3–25	3
A. Répartition et appréciation des audits	3–6	3
B. Siège et technologies de l’information et de la communication	7–8	4
C. Opérations sur le terrain	9–24	5
D. Services consultatifs	25	8
III. État de l’application des recommandations	26–32	9
A. Aperçu général de la période considérée	26	9
B. État de l’application des recommandations en suspens	27–29	9
C. Recommandations fondamentales dont le délai d’application a expiré	30–31	9
D. Aperçu des recommandations classées	32	10
IV. Planification des travaux	33–35	10
V. Effectifs et budget	36–37	10
A. Effectifs	36	10
B. Budget	37	11
VI. Coopération et coordination	38–43	11
A. Comité d’audit et de contrôle indépendant	38	11
B. Comité de déontologie et d’application du principe de responsabilité	39	11
C. Direction du HCR	40	12
D. Organes de contrôle de l’ONU	41	12
E. Bureau de l’Inspecteur général du HCR	42	12
F. Point de contact pour les activités d’audit, Groupe de la coordination des politiques et de l’audit et Division de la gestion financière et administrative	43	12
 Annexes		
I. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 : Sièges et technologies de l’information et de la communication		13
II. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 : Opérations sur le terrain		14
III. Recommandations en suspens depuis plus de deux ans		16
IV. Recommandations fondamentales dont le délai d’application a expiré		18

I. Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des services d'audit interne rendus au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Il a été établi pour examen à la soixante-sixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, à la suite de consultations avec celui-ci.

2. Le BSCI fournit des services d'audit interne au HCR conformément :

a) Aux résolutions de l'Assemblée générale qui ont trait au mandat, aux fonctions et aux activités du BSCI, entre autres les résolutions 48/218B, 54/244, 57/287B, 59/272, 64/263 et 69/253;

b) À l'article 5.15 des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;

c) À l'article 12 du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10);

d) À la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273 sur la création du Bureau des services de contrôle interne; et

e) Au mémorandum d'accord définissant les modalités selon lesquelles le BSCI fournit les services d'audit interne au HCR, qui a été signé le 17 décembre 2014 par le Haut-Commissaire et le Secrétaire général adjoint du BSCI.

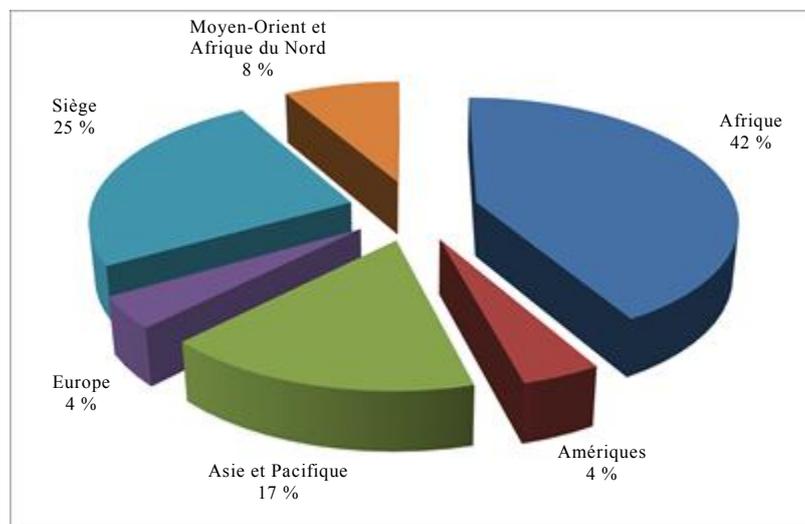
II. Aperçu des résultats

A. Répartition et appréciation des audits

3. Le BSCI a réalisé 24 audits au cours de la période considérée (voir la liste figurant dans les annexes I et II). Le graphique 1 indique la répartition régionale des audits de mission effectués.

Graphique 1

Rapports établis entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, par région



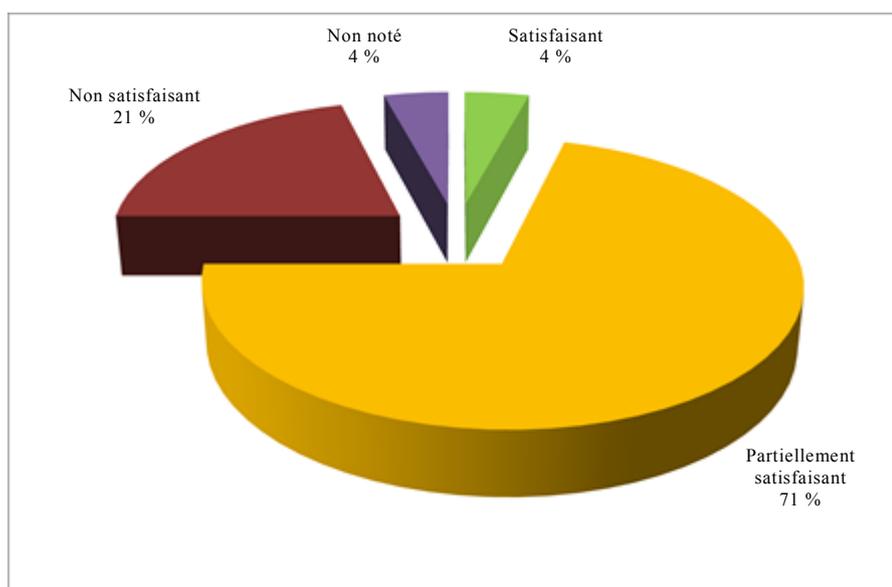
4. Les avis généraux concernant les audits ont été classés comme suit, par type d'appréciation :

- Sont considérés comme « satisfaisants » les résultats des audits dont il ressort que les mécanismes de gouvernance, les méthodes de gestion du risque et les procédures de contrôle interne sont conçus de manière adéquate et bien appliqués, fournissant ainsi l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle et/ou d'exploitation examinés ont été atteints;
- Sont considérés comme « partiellement satisfaisants » les résultats des audits qui montrent que des carences importantes (mais qui ne sont pas fondamentales ni généralisées) existent en matière de gouvernance, de gestion du risque ou de contrôle interne, au point de remettre en cause l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle et/ou d'exploitation examinés ont été atteints; et
- Sont considérés comme « non satisfaisants » les résultats des audits qui concluent qu'une ou plusieurs carences importantes et/ou généralisées existent en matière de gouvernance, de gestion du risque ou de contrôle interne, au point qu'aucune assurance raisonnable que les objectifs de contrôle et/ou d'exploitation examinés ont été atteints ne peut être donnée.

5. Le graphique 2 présente la répartition générale des 24 audits réalisés au cours de la période par type d'appréciation.

Graphique 2

Appréciation des rapports établis entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015



6. Les résultats des audits sont résumés ci-dessous.

B. Siège et technologies de l'information et de la communication

7. Le BSCI a réalisé, au cours de la période considérée, six audits relatifs au siège et aux technologies de l'information et de la communication, dont la liste figure à l'annexe I.

8. Les rapports de ces audits contenaient 28 recommandations importantes.

C. Opérations sur le terrain

9. Le BSCI a réalisé, au cours de la période considérée, 18 audits d'opérations sur le terrain, qui sont énumérés à l'annexe II.

10. Les rapports de ces audits comprenaient 16 recommandations fondamentales et 98 recommandations importantes. Des précisions sur 14 recommandations fondamentales sont présentées ci-dessous. Les précisions sur les deux autres recommandations fondamentales ont été retirées parce qu'elles contenaient des informations confidentielles.

Audit des opérations du HCR en Turquie

11. *Les dispositifs de contrôle de la distribution des articles de première nécessité et d'élaboration de rapports à ce sujet devaient être renforcés* : la représentation du HCR en Turquie ne contrôlait pas correctement la distribution des articles de première nécessité, estimés à 21,4 millions de dollars, aux bénéficiaires dans les camps de réfugiés. Des rapports sur la distribution n'étaient pas établis et des signatures n'étaient pas systématiquement recueillies auprès des destinataires. La liste du personnel autorisé dans les camps et les spécimens de signatures du personnel n'étaient pas non plus tenus à jour pour permettre de vérifier l'authenticité des reçus joints aux factures des fournisseurs et les listes de distribution établies par les responsables. Le BSCI a recommandé au HCR de renforcer les dispositifs de livraison et de distribution des articles de première nécessité dans les camps en établissant un plan pour la livraison; en obtenant des signatures ou des empreintes de pouce auprès des bénéficiaires pour confirmer la réception des articles; et en obligeant les partenaires et les équipes du HCR sur le terrain à élaborer des rapports sur la distribution des articles de première nécessité, les opérations de distribution sur site et la situation après la distribution. Le HCR a accepté la recommandation et prenait des mesures correctives.

Audit de la gestion par le HCR du projet commun d'acheminement de l'aide humanitaire au Soudan

12. *Il fallait améliorer les dispositifs de suivi du projet* : la représentation du HCR au Soudan ne suivait pas correctement la mise en œuvre des activités liées aux abris dans le cadre du projet commun d'acheminement de l'aide humanitaire. On n'avait donc pas l'assurance que les activités de projet étaient pleinement menées à bien et que les fonds étaient dépensés aux fins des objectifs recherchés. Le HCR a accepté et appliqué une recommandation du BSCI tendant à renforcer les dispositifs de suivi du projet en établissant des procédures et un plan formels de suivi et en confiant des responsabilités à cet effet à un agent de coordination.

Audit du Centre régional d'appui du HCR au Kenya

13. *Il fallait établir des plans de travail à l'intention du personnel spécialisé au niveau régional qui s'occupe des priorités concernant les opérations à haut risque* : le Centre régional d'appui du HCR au Kenya ne tenait pas suffisamment compte des priorités concernant les opérations à haut risque et des résultats insatisfaisants obtenus dans les bureaux de pays lorsqu'il s'agissait de déterminer quelles missions d'appui entreprendre dans la région. En outre, des rapports de mission n'avaient été établis que pour 96 des 349 missions d'appui réalisées en 2012 et 2013, et les recommandations figurant dans ces rapports n'avaient pas été suivies d'effet. Le BSCI a recommandé au HCR d'établir des procédures appropriées pour faire en sorte que les plans de travail du personnel spécialisé au niveau régional mettent davantage l'accent sur les priorités

concernant les opérations à haut risque et d'élaborer des plans de missions spécifiques, avec des estimations des frais de déplacement, pour remédier aux résultats insuffisants enregistrés dans les bureaux de pays dans la région. Le BSCI a aussi recommandé que pour chaque mission d'appui, des rapports soient élaborés, examinés et adressés à chaque représentant de pays concerné, et que l'état d'application des recommandations figurant dans les rapports de mission des responsables régionaux soit systématiquement évalué. Le HCR a accepté la recommandation et prenait des mesures correctives.

14. *Des agents des services généraux étaient recrutés sans faire l'objet d'une procédure de sélection* : le Centre régional d'appui du HCR au Kenya ne suivait pas des procédures de recrutement satisfaisantes. Dans certains cas, les candidats retenus ne satisfaisaient pas aux critères définis dans les avis de vacance de poste. Dans un autre cas, un stagiaire a été embauché à l'issue de son stage, ce qui était contraire au règlement. Cette situation créait un sentiment de favoritisme et avait probablement empêché le HCR d'embaucher les candidats les plus qualifiés. Le BSCI a recommandé de mettre en place des procédures pour mieux gérer et encadrer la procédure d'embauche du personnel local, y compris d'adopter des procédures de recrutement sélectives et transparentes, et d'établir des profils de candidats pour les différents postes recherchés. Le HCR a pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation.

15. *Il fallait mettre un terme au conflit d'intérêts concernant l'emploi de conjoints* : un membre du Centre régional d'appui du HCR au Kenya a confié des tâches de supervision à son épouse et a autorisé plusieurs déplacements pour elle en 2013. Dans un autre cas, un conjoint faisait partie du jury d'entretien tandis que l'autre conjoint était membre du Comité régional des nominations pour le même dossier de recrutement, ce qui pourrait créer un conflit d'intérêts. Le HCR a accepté et appliqué une recommandation du BSCI tendant à mettre en place un mécanisme pour faire appliquer le règlement du HCR en matière d'emploi de conjoints.

16. *On a constaté un manque de transparence et de sélectivité dans l'embauche du personnel détaché et de consultants* : l'absence de mécanismes permettant de vérifier le respect du règlement ainsi que le manque de contrôle de la part du Bureau régional du HCR pour l'Afrique ont fait que des irrégularités ont été constatées en ce qui concerne l'embauche et le maintien en fonction du personnel détaché et de consultants au Centre régional d'appui du HCR au Kenya. Par exemple, des personnes détachées n'ont pas fait l'objet d'une procédure de sélection, ont conservé leur emploi pendant plusieurs années et ont été rémunérées à un taux contraire au règlement. Un consultant a été retenu sans avoir fait l'objet d'une procédure de sélection et a été rémunéré au-dessus du taux maximum convenu. Ces cas de non-respect du règlement ont créé un sentiment de favoritisme. Le HCR a accepté et appliqué une recommandation du BSCI tendant à établir des mécanismes de contrôle et de gestion appropriés pour garantir la transparence et la compétitivité dans le cadre de la procédure d'embauche du personnel détaché et de consultants.

Audit des opérations du HCR au Mali

17. *Des biens et des services n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'achat concurrentielle* : la représentation du HCR au Mali a acquis des biens et des services sans recourir à des appels d'offres et sans même émettre de bons de commande. Elle n'a pas non plus obtenu les autorisations nécessaires auprès du Comité régional ou du Comité local des marchés. Cette situation s'expliquait par un manque de savoir-faire et d'expérience du personnel. Le HCR a accepté et appliqué la recommandation du BSCI d'organiser une formation aux achats à l'intention du personnel et de renforcer

le contrôle des procédures en la matière par la direction et le Comité local des marchés.

18. *Des dispositifs appropriés pour la gestion du portefeuille de fournisseurs devraient être établis* : par manque de personnel expérimenté, la représentation du HCR au Mali n'a pas procédé à un contrôle ni à une évaluation de ces fournisseurs avant de les inscrire sur la base de données des fournisseurs. En outre, les fichiers concernant les fournisseurs n'étaient pas correctement tenus à jour et des fournisseurs apparaissaient deux fois dans la base de données. Le BSCI a recommandé d'éliminer les doubles entrées concernant les fournisseurs dans la base de données et de mettre en place des procédures appropriées pour la gestion du portefeuille de fournisseurs. Le HCR a accepté la recommandation et a pris des mesures pour la mettre en œuvre.

19. *Les dispositifs concernant la réception, la livraison et la distribution des articles non alimentaires devraient être renforcés* : par manque de moyens au sein de la représentation du HCR au Mali et de contrôles, des carences ont été enregistrées dans la gestion des articles non alimentaires, d'un montant de 1,4 million de dollars, qui provenaient d'une autre opération du HCR. Des articles n'ont pas été enregistrés dans le système de planification des ressources de l'entreprise et aucun document n'avait été produit pour accuser réception des articles. Les articles retournés n'ont pas été stockés comme il le fallait. Le HCR a accepté et appliqué une recommandation du BSCI tendant à former le personnel à la gestion des stocks et à établir des contrôles appropriés pour la réception, la livraison et la distribution des articles non alimentaires.

Audit des opérations du HCR au Kenya

20. *Il fallait créer un dispositif efficace de suivi de la distribution des articles non alimentaires* : la représentation du HCR au Kenya ne contrôlait pas correctement la distribution des articles de première nécessité aux bénéficiaires dans les camps de réfugiés. Des rapports sur cette distribution n'étaient pas élaborés et les signatures des bénéficiaires n'étaient pas recueillies pour accuser réception des articles de première nécessité d'une valeur de 3,9 millions de dollars. Le HCR a accepté et appliqué une recommandation du BSCI tendant à élaborer des procédures appropriées pour le contrôle sur site, le rapprochement entre les quantités distribuées et celles provenant du stock, et la confirmation de la réception des articles par les bénéficiaires.

21. *Il fallait renforcer les contrôles concernant la gestion des carburants* : la représentation du HCR au Kenya ne contrôlait pas systématiquement les attributions de carburant et la consommation de carburant pour vérifier qu'elle soient conformes aux besoins opérationnels. En conséquence, une différence de 200 000 litres de carburant stockés, estimés à 170 000 dollars, n'avait fait l'objet d'aucune enquête et mesure de suivi. Le HCR a accepté et appliqué la recommandation du BSCI d'élaborer un plan d'action pour renforcer la gestion des carburants, notamment en analysant tous les mois la consommation moyenne de carburants par rapport aux taux de consommation standard, en mettant en place une infrastructure appropriée pour la gestion des stocks et en assurant une supervision du partenaire chargé de la gestion des carburants.

Audit des opérations du HCR en Jordanie

22. *Des procédures transparentes et concurrentielles n'étaient pas suivies en matière d'achat* : la représentation du HCR en Jordanie a dû engager des dépenses supplémentaires de 750 000 dollars aux fins de l'acquisition de matériel alors qu'elle avait rejeté les offres les plus basses faites par des fournisseurs qualifiés sur le plan technique sans informer de son refus le Comité des marchés du siège. En outre, par manque de planification, la représentation a exigé qu'il ne soit pas procédé à un appel

d'offres pour l'achat de trousseaux d'hygiène d'un montant de 150 000 dollars auprès d'un seul fournisseur, contrat dont la valeur a par la suite été portée à 1 891 000 dollars en violation du principe d'acquisition concurrentiel. La représentation a aussi signé un bail sans cause standard de résiliation en cas de force majeure et a malencontreusement remboursé le propriétaire d'une taxe foncière d'un montant de 84 600 dollars, tout cela contre l'avis du Bureau des affaires juridiques du HCR. Ce dernier a accepté la recommandation du BSCI tendant à procéder à un contrôle adéquat des activités d'achat et de gestion des marchés et a entrepris des démarches afin de l'appliquer.

Audit des opérations du HCR au Rwanda

23. *La délégation de pouvoirs en matière d'achats à des partenaires n'a pas fait l'objet d'un contrôle suffisant* : la représentation du HCR au Rwanda a délégué des pouvoirs en matière d'achats, d'un montant de 8,1 millions de dollars, à des partenaires d'exécution en 2013 et en 2014 sans procéder à un processus de préqualification et sans obtenir l'aval préalable du Comité local des marchés. En outre, aucun élément de preuve n'a permis de déterminer que les procédures d'achats des partenaires d'exécution avaient été contrôlées par le HCR. Sur recommandation du BSCI, le HCR a mis en œuvre un plan d'action pour améliorer les dispositifs d'examen et d'approbation des achats confiés aux partenaires par le Comité de gestion des partenaires d'exécution et par le Chef du Bureau, et pour contrôler les achats effectués par des partenaires.

24. *On a constaté des lacunes en matière de contrôle de la gestion des achats et des fournisseurs* : la représentation a enregistré tous ses 688 fournisseurs dans la base de données pertinente sans fournir de fichiers ni d'éléments de preuve permettant d'établir que les fournisseurs avaient fait l'objet d'une sélection, d'un contrôle et d'une approbation. La représentation a également établi des bons d'achats d'un montant de 1 million de dollars après avoir reçu les biens et services en question, et n'a pas passé de marché pour des transactions importantes et complexes d'un montant de 600 000 dollars. Le plan annuel d'achats pour 2014 n'a été élaboré qu'en avril 2014 et aucun calendrier n'a été établi pour les activités d'achats. Le Comité local des marchés ne s'est pas acquitté convenablement de ses responsabilités lors de l'approbation des achats. Le BSCI a recommandé d'améliorer les dispositifs de contrôle de la gestion des achats, notamment la mise en place de procédures appropriées pour l'enregistrement des fournisseurs, la tenue à jour des fichiers de fournisseurs, l'établissement de plans annuels d'achats et la sensibilisation des membres du Comité local des marchés à leurs rôles et leurs responsabilités. Le HCR a accepté cette recommandation et a rapidement pris des mesures pour la mettre en œuvre.

D. Services consultatifs

25. Dans le cadre des audits, le BSCI a donné des conseils aux bureaux extérieurs qui le demandaient. Il a aussi dispensé des conseils à la Division financière et administrative du HCR sur les procédures financières relatives aux interventions fondées sur des transferts monétaires.

III. État de l'application des recommandations

A. Aperçu général de la période considérée

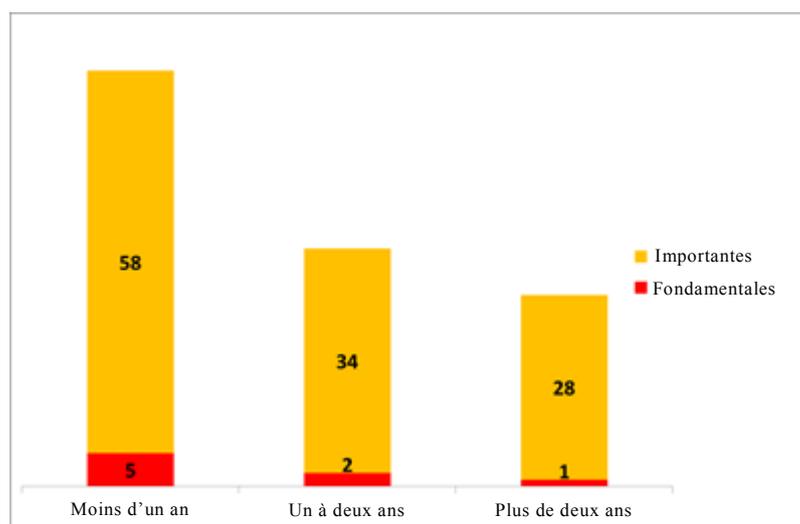
26. Le BSCI a formulé 142 recommandations pour les 24 audits effectués, dont 126 (89 %) étaient importantes et 16 (11 %) étaient fondamentales. On trouvera aux annexes I et II le détail des recommandations, classées par audit.

B. État de l'application des recommandations en suspens

27. À la fin de la période considérée, 128 recommandations restaient à appliquer, dont 120 étaient considérées comme importantes et 8 comme fondamentales. Le graphique 3 indique la répartition chronologique de ces recommandations.

Graphique 3

Répartition chronologique des recommandations en suspens au 30 juin 2015



28. Au cours de la période considérée, le nombre de recommandations en suspens est passé de 175 au 30 juin 2014 à 128 au 30 juin 2015. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant du HCR ainsi que son Comité de déontologie et d'application du principe de responsabilité ont joué un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations. Ils ont en outre bénéficié de l'action efficace menée par le Groupe de la coordination des politiques et de l'audit de la Division de la gestion financière et administrative qui a assuré le suivi de la mise en œuvre, en coordination avec le BSCI.

29. Au total, 29 recommandations étaient en suspens depuis plus de deux ans à la fin de la période considérée. On trouvera à l'annexe III une liste des audits qui ont donné lieu à ces recommandations. L'application de 13 d'entre elles a requis des changements d'orientation et de système.

C. Recommandations fondamentales dont le délai d'application a expiré

30. L'annexe IV présente en détail les huit recommandations fondamentales dont le délai d'application a expiré et les derniers renseignements communiqués au sujet des

progrès accomplis à ce jour. Ces recommandations devraient être mises en œuvre en 2015.

31. Le BSCI entend suivre la mise en œuvre de ces recommandations fondamentales avec la direction du HCR, le Comité de déontologie et d'application du principe de responsabilité du HCR et son Comité d'audit et de contrôle indépendant.

D. Aperçu des recommandations classées

32. Au cours de l'année, 186 recommandations ont été classées, dont 179 avaient été intégralement mises en œuvre. Sept recommandations ont été classées sans avoir été mises en œuvre, soit que les questions qu'elles soulevaient aient perdu leur raison d'être, seraient examinées dans le cadre d'une autre recommandation existante et/ou aient été reprises dans d'autres audits prévus.

IV. Planification des travaux

33. Des plans de travail annuels axés sur les risques et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ont été établis pour 2014 et 2015, conformément aux processus de planification et d'évaluation des risques du BSCI. Les tâches prévues ont été examinées avec la direction du HCR afin de valider et de confirmer les domaines devant faire l'objet d'un audit. Le BSCI a eu des échanges de vues avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection, le Service d'élaboration et d'évaluation des politiques du HCR et le Bureau de l'Inspecteur général du HCR afin de réduire au minimum les chevauchements et d'optimiser la portée des activités de contrôle du HCR.

34. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant a examiné le processus de planification des travaux et les tâches prévues pour 2015. Le plan de travail final a été entériné par le Haut-Commissaire et approuvé par le Secrétaire général adjoint du BSCI.

35. La direction du HCR était informée tous les trois mois de l'avancement de la mise en œuvre des plans de travail pour 2014 et 2015, qui étaient régulièrement examinés avec le Comité d'audit et de contrôle indépendant.

V. Effectifs et budget

A. Effectifs

36. Le BSCI a fait approuver 22 postes au total pour les activités du HCR en 2014 et 25 pour 2015, comme cela apparaît dans le tableau 1. À la fin de juin 2015, la totalité des 25 postes avaient été pourvus. En se fondant sur une évaluation des risques menée par le BSCI pour déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son plan de travail annuel, le Haut-Commissaire a approuvé en juin 2015 la création d'un poste d'auditeur P-3 qui sera basé à Budapest (Hongrie) à compter du 1^{er} janvier 2016. Les ressources correspondantes à ce poste seront incluses dans le budget 2016-2017 soumis pour approbation au Comité exécutif.

Tableau 1
Postes approuvés pour 2014 et 2015

Lieu	Genève		Nairobi		Auditeurs résidents*		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Type de poste/année								
Administrateur	9	9	5	6	4	6	18	21
Agent des services généraux	3	3	1	1	-	-	4	4
Total	12	12	6	7	4	6	22	25

* Pakistan et Jordanie.

B. Budget

37. Le tableau 2 indique les ressources budgétaires allouées à l'audit interne en 2014 et 2015.

Tableau 2
Budgets de l'audit interne pour 2014 et 2015
(En dollars)

Catégorie de dépenses	2014	2015
Dépenses de personnel	4 533 707	5 035 919
Dépenses hors personnel	548 280	593 226
Total	5 081 987	5 629 145

VI. Coopération et coordination

A. Comité d'audit et de contrôle indépendant

38. Le BSCI a assisté aux trois réunions du Comité d'audit et de contrôle indépendant tenues au cours de la période considérée afin d'examiner des questions liées à l'exécution du plan de travail et aux processus d'audit. Ces réunions ont été jugées très utiles pour aider le BSCI à adapter ses activités aux besoins du HCR.

B. Comité de déontologie et d'application du principe de responsabilité

39. Le BSCI a assisté aux quatre réunions que le Comité de déontologie et d'application du principe de responsabilité a tenues au cours de la période considérée. Différentes questions ont été examinées : résultats d'audits sur des questions transversales et récurrentes; appréciations des résultats d'audit; évaluation des recommandations nécessitant des changements d'orientation et de système; répartition chronologique des recommandations; état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations fondamentales; processus d'établissement des rapports du BSCI; et moyens de mieux respecter le principe de responsabilité dans l'organisation.

C. Direction du HCR

40. Le BSCI a rencontré, tout au long de la période considérée, les directeurs des divisions et des bureaux régionaux ainsi que des représentants du HRC pour examiner le calendrier, la portée et les objectifs des missions d'audits et d'autres questions connexes. Il a aussi tenu des réunions avec des hauts responsables pour analyser et résoudre les problèmes décelés au cours des audits.

D. Organes de contrôle de l'ONU

41. Le BSCI a tenu des réunions régulières avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection pour échanger des informations et réduire autant que possible tout chevauchement des activités de contrôle. Il a systématiquement communiqué les plans de travail au Comité des commissaires aux comptes et au Corps commun d'inspection, les a informés des audits au stade de la planification et leur a transmis copie des rapports finals.

E. Bureau de l'Inspecteur général du HCR

42. Au cours de la période considérée, des représentants du Bureau de l'Inspecteur général et du BSCI se sont réunis régulièrement pour étudier les possibilités de synergie et les moyens d'améliorer l'échange d'informations, notamment dans le cadre de la planification et du suivi des missions. Les questions devant faire l'objet d'investigation ont été renvoyées au Service des investigations du Bureau de l'Inspecteur général pour suite à donner. S'agissant des renvois déjà faits, le BSCI a assuré le suivi périodique des résultats obtenus avec le Bureau de l'Inspecteur général.

F. Point de contact pour les activités d'audit, Groupe de la coordination des politiques et de l'audit et Division de la gestion financière et administrative

43. Le Directeur de la Division de la gestion financière et administrative étant l'interlocuteur du BSCI, des réunions ont été organisées régulièrement, sous l'égide du Directeur, avec le Groupe de la coordination des politiques et de l'audit. Ces réunions portaient sur différents aspects du plan de travail, sur le suivi des dispositions prises comme suite aux rapports de d'audit et aux recommandations et sur des questions liées aux ressources financières et humaines.

Annexe I**Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 :
Sièges et technologies de l'information et de la communication**

<i>Rapport numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations fondamentales</i>	
1	2014/077	Audit des relations avec les donateurs et des activités de mobilisation de ressources du HCR	11 août 2014	Partiellement satisfaisant	5	-
2	2014/092	Audit du cadre de délégation de pouvoirs du HCR	18 septembre 2014	Partiellement satisfaisant	4	-
3	2014/129	Audit de la gestion des services de systèmes d'information fournis à l'extérieur au HCR	9 décembre 2014	Partiellement satisfaisant	4	-
4	2014/154	Audit de la gestion des marchés et du contrôle de la performance des fournisseurs au HCR	29 décembre 2014	Partiellement satisfaisant	6	-
5	2015/033	Audit des dispositifs d'appui aux programmes du HCR dans le domaine de l'éducation pour les réfugiés	28 avril 2015	Partiellement satisfaisant	6	-
6	2015/044	Examen des questions récurrentes relatives à la gestion des partenaires d'exécution dans les rapports d'audit interne destinés au HCR	26 mai 2015	Non noté	3	-
Total				28	-	

Annexe II

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 : Opérations sur le terrain

	<i>Rapport numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations fondamentales</i>
1	2014/084	Audit des opérations du HCR en Côte d'Ivoire	4 septembre 2014	Partiellement satisfaisant	7	-
2	2014/116	Audit de la sécurité et de la sûreté du personnel à la représentation du HCR au Pakistan	28 novembre 2014	Satisfaisant	5	-
3	2014/149	Audit des opérations du HCR en Turquie	22 décembre 2014	Non satisfaisant	8	1
4	2014/158	Audit de la gestion par le HCR du projet commun d'acheminement de l'aide humanitaire au Soudan	29 décembre 2014	Partiellement satisfaisant	2	1
5	2014/159	Audit du Centre régional d'appui du HCR au Kenya	30 décembre 2014	Non satisfaisant	6	4
6	2014/160	Audit des opérations du HCR en Mauritanie	31 décembre 2014	Partiellement satisfaisant	6	-
7	2014/161	Audit des opérations du HCR au Mali	31 décembre 2014	Non satisfaisant	3	3
8	2015/003	Audit des opérations du HCR au Kenya	29 janvier 2015	Partiellement satisfaisant	3	2
9	2015/004	Audit de la participation de la représentation du HCR au Pakistan à la mise en œuvre du programme pour les zones d'accueil et de réfugiés	28 janvier 2015	Partiellement satisfaisant	6	2
10	2015/008	Audit des opérations du HCR au Burkina Faso	2 févr. 2015	Partiellement satisfaisant	8	-
11	2015/011	Audit des opérations du HCR en Colombie	12 févr. 2015	Partiellement satisfaisant	5	-
12	2015/013	Audit des opérations du HCR en Érythrée	24 févr. 2015	Partiellement satisfaisant	6	-
13	2015/018	Audit des opérations du HCR au Kazakhstan	14 mars 2015	Partiellement satisfaisant	7	-

	<i>Rapport numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations fondamentales</i>
14	2015/039	Audit des opérations du HCR au Mozambique	19 mai 2015	Partiellement satisfaisant	4	-
15	2015/048	Audit des opérations du HCR au Tchad	11 juin 2015	Partiellement satisfaisant	8	-
16	2015/049	Audit des opérations du HCR en Jordanie	12 juin 2015	Non satisfaisant	6	1
17	2015/050	Audit des opérations du HCR au Rwanda	12 juin 2015	Partiellement satisfaisant	5	2
18	2015/059	Audit des opérations du HCR aux Philippines	23 juin 2015	Partiellement satisfaisant	3	-
Total					98	16

Annexe III

Recommandations en suspens depuis plus de deux ans

<i>Rapport n°</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations fondamentales</i>	<i>Nombre total de recommandations</i>	<i>Recommandations entraînant des changements d'orientation et de système</i>
AR2005/162/07	Audit des indemnités de fin de contrat du personnel de projet des partenaires d'exécution du HCR	08 mai 2006	3	0	3	3
AR2006/161/01	Audit de la gestion du parc de véhicules du HCR	06 juillet 2005	3	0	3	2
AR2007/111/01	Audit des opérations du HCR en Guinée	16 novembre 2007	1	0	1	-
AR2008/166/01	Audit de la sécurité informatique (applications PeopleSoft) au HCR	17 octobre 2008	1	0	1	1
AR2010/111/01	Audit des opérations du HCR en Sierra Leone	26 juillet 2010	1	0	1	-
AT2010/166/02	Audit du système Focus du HRC	29 octobre 2010	1	0	1	-
AR2011/162/01	Audit de la délocalisation des fonctions de gestion des ressources humaines du HCR auprès du Centre mondial de service	27 juillet 2011	1	0	1	1
AT2011/166/02	Audit du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre pour les applications autres que PeopleSoft au HCR	15 décembre 2011	1	0	1	-
AT2011/166/03	Audit post-mise en place du système d'évaluation du comportement professionnel du HCR	08 mai 2012	2	0	2	-
AR2011/112/03	Audit des opérations du HCR à Djibouti	17 juillet 2012	2	0	2	-
AR2011/151/01	Audit des opérations du HCR en Équateur	28 août 2012	1	0	1	1
AR2012/110/01	Audit des opérations du HCR au Burundi	05 décembre 2012	1	0	1	-
AR2011/111/02	Audit des opérations du HCR en Guinée	18 décembre 2012	1	0	1	-
AR2011/165/01	Audit des activités de collecte de fonds du HCR auprès du secteur privé	18 décembre 2012	3	0	3	3

<i>Rapport n°</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations fondamentales</i>	<i>Nombre total de recommandations</i>	<i>Recommandations entraînant des changements d'orientation et de système</i>
AR2012/112/03	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	25 mars 2013	2	1	3	-
AT2012/166/01	Audit de la sécurité du système de gestion des ressources systèmes et des personnes du HCR	25 mars 2013	2	0	2	2
AR2012/112/02	Audit des opérations du HCR en Ouganda	27 mars 2013	1	0	1	-
AR2012/112/01	Audit des programmes et de la gestion financière du Haut-Commissaire pour les opérations relatives aux réfugiés au Kenya	20 mai 2013	1	0	1	-
Nombre total de recommandations en suspens depuis plus de deux ans			28	1	29	13

Annexe IV

Recommandations fondamentales dont le délai d'application a expiré

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2012/ 112/03	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	Le Haut-Commissariat devrait engager le Gouvernement éthiopien à obtenir réparation pour violations de l'accord de pays, de l'accord avec le partenaire d'exécution et des dispositions relatives au droit d'usage par le partenaire d'exécution du Gouvernement.	En févr. 2015, le HCR a indiqué que sur les huit points clefs du plan d'action concernant le partenaire, six avaient été dûment traités et classés. La représentation continuerait à collaborer avec le partenaire pour garantir la pleine mise en œuvre du plan d'action.	25 mars 2013	31 décembre 2013	30 juillet 2015
AR2013/ 141/03	Audit des opérations du HCR en Afghanistan	La représentation du HCR en Afghanistan, en collaboration avec le Bureau pour l'Asie et le Pacifique, devrait : i) examiner le projet mis en œuvre par le partenaire pour déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et si le HCR en a eu pour son argent; et ii) examiner les versements effectués en faveur du partenaire, compte tenu des résultats effectivement atteints, et demander que tout trop-perçu soit restitué.	En mai 2015, le HCR a indiqué que le Contrôleur avait adressé une lettre au Bureau régional du partenaire, avec copie au siège, au sujet du montant réclamé. Le partenaire a répondu par courrier électronique, le 7 avril 2015, en s'opposant à nouveau à la demande. Le HCR a alors demandé au partenaire de répondre à la lettre du Contrôleur par le biais du responsable désigné au siège du partenaire et, de produire des documents clairs pour justifier les dépenses directement engagées, qui étaient supérieures aux montants budgétaires.	30 mai 2014	30 septembre 2014	30 septembre 2015
AR2013/ 166/01	Audit de la planification, de la fourniture et du suivi des services informatiques fournis par la Division des systèmes d'information et des télécommunications du	La Division des systèmes d'information et des télécommunications du HCR devrait élaborer des accords de gouvernance pour le projet « Connect and Collaborate » qui soient conformes aux politiques et pratiques en matière de gouvernance des projets de TIC du HCR.	En mai 2015, le HCR a indiqué que l'instruction administrative concernant le conseil de gouvernance des TIC avait été promulguée le 27 mars 2015. Des mesures restaient à prendre pour établir des accords de gouvernance concernant expressément le projet « Connect and Collaborate ».	12 juin 2014	30 septembre 2014	Non disponible

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
HCR						
AR2013/ 121/01	Audit des opérations du HCR en Turquie	La représentation du HCR en Turquie devrait renforcer les dispositifs pour la livraison et la distribution des articles de première nécessité dans les camps en : a) établissant un plan pour la livraison des articles de première nécessité en consultation avec les autorités compétentes dans les camps; b) en élaborant une liste du personnel autorisé dans les camps et en obtenant des spécimens de signatures aux fins de la vérification des livraisons; c) en obtenant des signatures et des empreintes de pouce auprès des bénéficiaires afin de pouvoir confirmer la réception des articles de secours; et d) en obligeant le partenaire et les équipes du HCR sur le terrain à élaborer des rapports sur la distribution des articles de première nécessité, les opérations de distribution sur site et la situation après la distribution.	En avril 2015, le HCR a fourni des renseignements actualisés sur les mesures prises pour mettre pleinement en œuvre la recommandation.	22 décembre 2014	31 mars 2015	30 juillet 2015
AR2014/ 112/01	Audit du Centre régional d'appui du HCR au Kenya	Le Centre régional d'appui du HCR au Kenya devrait établir des procédures locales appropriées pour veiller à ce que : a) les plans de travail des responsables régionaux mettent l'accent sur les questions à haut risque et les priorités opérationnelles, et comprennent des plans de mission spécifiques, avec des estimations des frais de déplacement dans les pays de la région; b) pour chaque mission d'appui, un rapport soit élaboré, examiné et	En mai 2015, le HCR a indiqué que des procédures locales concernant la planification du suivi des missions, l'établissement de rapports à ce sujet et les plans de travail pour 2015 avaient été élaborées. Des mesures étaient prises pour mettre en œuvre les autres volets de la recommandation.	30 décembre 2014	31 mars 2015	30 juillet 2015

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
		adressé à chaque représentant du pays concerné; et c) l'état d'application des recommandations figurant dans les rapports de mission des responsables régionaux soit systématiquement évalué.				
AR2014/ 131/04	Audit des opérations du HCR en Jordanie	La représentation du HCR en Jordanie devrait élaborer un plan annuel d'achat fondé sur une évaluation des besoins et établir des procédures adéquates de gestion et de contrôle des activités d'achat afin de s'assurer de leur pleine conformité avec les règles et procédures du HCR en matière d'achat.	En juin 2015, le HCR a indiqué que le plan annuel d'achat avait été élaboré et qu'un responsable hors classe de l'approvisionnement avait été temporairement embauché pour superviser les activités d'achat. En outre, tout le personnel concerné avait été formé aux questions relatives à la gestion des approvisionnements. Des mesures devaient encore être prises pour veiller à ce que des procédures adéquates de gestion et de contrôle des activités d'achat soient en place et pleinement opérationnelles.	12 juin 2015	30 juin 2015	Non disponible
AR2014/ 141/01	Audit de la participation de la représentation du HCR au Pakistan à la mise en œuvre du programme pour les zones d'accueil et de réfugiés	Informations retirées – rapport strictement confidentiel		28 janvier 2015	30 juin 2015	Non disponible

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2014/ 141/01	Audit de la participation de la représentation du HCR au Pakistan à la mise en œuvre du programme pour les zones d'accueil et de réfugiés	Informations retirées – rapport strictement confidentiel		28 janvier 2015	30 juin 2015	Non disponible